

## **5 mai : un CHS-CT Académique honteux ! Toujours le flou, la désorganisation et la mise en danger des collègues !**

Nous attendions beaucoup de ce CHS-CT Académique, nous pensions enfin avoir des réponses à toutes nos questions... eh bien non ! Dans le plus grand mépris de personnels et de leurs délégués, la rectrice ne répond quasiment à rien ! Toutes les organisations syndicales présentes ont dénoncé ce comportement... dans l'attente du CHS-CT départemental qui doit se tenir demain matin...

**Se cachant derrière la confiance qu'elle fait à chaque enseignant, la rectrice laisse chacun de nous aller au feu, sans cadrage**, hors-mis la circulaire ministérielle parue ce matin et le protocole sanitaire qui n'est rien d'autre qu'un guide pour que nous fassions tout le boulot nous-mêmes et en assumions la responsabilité.

Ils ont tellement peur de la grogne et de la résistance qui montent de toutes parts, ils sont tellement peur que l'annonce du président Macron de réouverture des écoles ne puisse se tenir, qu'**ils sont prêts à nous laisser faire tout et n'importe quoi pourvu que l'on rentre !**

Et quand on lui fait remarquer que nous n'aurons pas notre formation sanitaire pourtant prévue dans le protocole ou que les médecins scolaires (8 dans le Gard) ne seront pas assez nombreux pour venir dans les 540 écoles élaborer le protocole sanitaire, elle nous répond simplement : ne vous en faites pas, cela sera progressif, chacun à son rythme, vous pouvez faire deux jours de prérentrée, des petits groupes, faire rentrer certaines classes avant d'autres, des horaires aménagés...

**Mais bien entendu, il n'y aura pas le dépistage systématique... et les masques seront livrés par l'Education Nationale "prochainement" (vous le voyez, nous sommes dans le domaine de la haute précision !).**

### **Les 3 seules infos importantes que nous sommes arrivés à glaner sont les suivantes**

- **Les personnels à risque ou côtoyant des personnes à risque** seront effectivement maintenues en télétravail sur simple attestation sur l'honneur, dans un premier temps, en attendant un formulaire de leur médecin (la liste des personnes à risques est récupérable dans la circulaire ministérielle du 4 mai).

- **Une mesure d'exception aurait été prise dans le cadre de la crise sanitaire pour que l'Etat se substitue à tout enseignant qui serait poursuivi au pénal...** sauf s'il commet un faute délibérée. Ce dispositif, d'une part, confirme le caractère dangereux de cette rentrée mais surtout demande vérification sur sa faisabilité juridique (nous vous tiendrons au courant). Et, comment réellement évaluer la faute délibérée ?

Le sujet de la responsabilité pénale est un sujet brûlant et vous avez dû voir sur les messageries des écoles, ce message de "**Cap Autonome**" qui nous explique que l'on n'aura ni responsabilité pénale ni possibilité d'exercer droit de retrait... donc que nous sommes bon pour le service !!! Il est bon de rappeler qui s'agit-là de l'ex Autonome de Solidarité maintenant gérée par la MAIF et dont l'indépendance vis à vis de l'Etat est plus que contestable puisqu'ils sont aussi les avocats du Recteur dans chaque académie (un échange de bons procédés, quoi, pour pousser les collègues à la reprise !).

**Pour autant, rien n'est encore joué et nous pouvons gagner l'annulation de cette rentrée le 11 car la colère monte de toutes parts : municipalités, parents d'élèves, enseignants, Sénat plus de 55 000 signatures sur la pétition FO... et le ministre a bien dit que si les conditions sanitaires n'étaient pas réunies, l'école n'ouvrirait pas.**

**Pour le directeur, il est primordial de se protéger** en refusant d'établir un protocole propre à son école et de renvoyer la responsabilité à notre supérieur hiérarchique, l'IEN. Pour ceux qui auraient anticipé un plan de rentrée, il faut qu'ils exigent la validation par leur IEN, sinon pas de rentrée !

**Nous organiserons plusieurs RIS en visio JEUDI 7 MAI** afin qu'un maximum de collègues puissent se connecter (nous aurions pu être le double la semaine dernière). Nous vous donnerons les dernières infos et vous communiquerons tous les moyens de résister et de vous protéger. Vous recevrez le lien dès demain.

**En attendant, je vous invite à utiliser massivement le moyen de pression de la grève** en envoyant dès aujourd'hui à votre IEN votre déclaration d'intention dont vous trouverez le modèle [ICI](#) (à adapter selon le jour où vous prévoiriez de vous mettre en grève). Attention, avec le jour férié du 8 mai, il faut envoyer la déclaration avant mercredi 6 mai minuit si le premier jour de grève est le 11 mai, avant le jeudi 7 mai minuit pour une grève qui débute le 12 mai etc...

**Le SNUDI FO s'est adressé au DASEN en défense des collègues directeurs qui ont signé un courrier commun** pour alerter le maire de Nîmes et le Préfet des conditions de la réouverture et qui ont été rappelés à l'ordre par le DASEN estimant que cela aurait pu être constitutif d'une faute. **C'est incroyable : ils entendent faire peser sur nous l'organisation de la reprise avec les maires et l'on ne pourrait pas s'adresser à eux par courrier !**

**Le SNUDI FO, avec l'union départementale FO, s'est adressée par courrier (à lire [ICI](#)) à tous les maires du Gard .**

**Vous trouverez également [ICI](#) la déclaration du Bureau National du SNUDI FO (dont je suis membre) adoptée hier**

**Pascal Gasquet**  
secrétaire départemental

**Numéro d'urgence pendant la crise : 06 65 44 64 17**